

RAPPORT DE SUIVI

PROJET DE RELOCALISATION D'UNE CONDUITE DE GAZ NATUREL À SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

1 Le projet de relocalisation d'une conduite de gaz naturel à Sainte-Anne-de-Bellevue a été
2 approuvé le 19 juin 2019, par la décision D-2019-072 de la Régie de l'énergie (Régie). Dans
3 celle-ci, la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt
4 de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet. Le 13 mai 2020, Énergir
5 déposait à la Régie une lettre l'informant du dépassement de coûts dans ce projet de près
6 de 30 % et spécifiant que des explications détaillées seraient fournies au Rapport annuel 2020

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

7 Les travaux ont débuté le 30 septembre 2019 et la mise en service a été complétée en décembre
8 2019, comme indiqué au calendrier initial. Considérant les conditions hivernales précoces, les
9 travaux d'ensemencement et la plantation des arbres ont été réalisés durant l'été 2020.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

10 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,
11 ainsi que les coûts finaux du projet au 30 septembre 2020.

COÛTS FINAUX AU 30 SEPTEMBRE 2020
(000 \$)

| | Budget initial | Réel au 30 septembre 2020 | Écart |
|------------------------------------|----------------|---------------------------------|--------------|
| | (1) | (2) | (3=2-1) |
| Matériaux | 1 232 | 822 | (409) |
| Main-d'œuvre interne | 240 | 544 | 304 |
| Services externes | 617 | 352 | (264) |
| Entrepreneurs | 1 620 | 3 969 | 2 349 |
| Contingence | 512 | 0 | (512) |
| Sous-total | 4 220 | 5 688 | 1 468 |
| Frais généraux | 272 | 302 | 29 |
| Total global | 4 492 | 5 990 | 1 497 |
| Contribution de NouvLR | (4 492) | (5 990) | (1 497) |
| Total des coûts Énergir | 0 | 0 | 0 |

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

- 1 Au 30 septembre 2020, les coûts finaux sont supérieurs de 1,5 M\$ par rapport aux coûts projetés
2 initialement. Comme indiqué dans la lettre du 13 mai 2020, l'écart est toujours attribuable aux
3 changements du tracé et du déroulement des travaux prévus initialement, pour permettre la
4 présence de plusieurs entrepreneurs en simultané. De plus, les conditions climatiques difficiles
5 durant les mois de novembre et décembre ont fait en sorte que des travaux prévus en temps
6 régulier sur semaine ont dû être reportés et exécutés les fins de semaine afin de respecter la date
7 de fin du projet.
- 8 La construction du poste de vanne moins dispendieuse ainsi qu'un taux d'inflation des coûts de
9 conduite d'acier de 20 pouces moins important que prévu ont généré des économies au niveau
10 des matériaux par rapport au budget initial.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

- 1 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.
2 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

| Description | Impact initial | Impact final |
|----------------------------------|----------------|--------------|
| Impact tarifaire 40 ans (000 \$) | 1 | 0 |

4. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

- 3 Énergir demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25 de mettre fin à ce suivi.
4 En vertu de cette décision, les suivis de projets prennent fin lorsque les deux conditions
5 ci-dessous sont rencontrées ou à la troisième année du suivi :
- 6 • conciliation des investissements réels liés aux coûts de construction par rapport aux
7 prévisions initiales; et
 - 8 • atteinte des retraits réels des volumes de ventes prévus à la maturité du projet.

Comme le projet est complété et que les coûts sont finaux, Énergir demande à la Régie de mettre fin au suivi.

9 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de relocalisation d'une**
10 **conduite de gaz naturel à Sanite-Anne-de-Bellevue et d'y mettre fin.**